

## **Lettre ouverte : La gestion de la crise du Covid-19 du point de vue des directions de département infirmier.**

**Bruxelles, le 12 mai 2020. – Deux nouveaux Arrêtés Royaux (AR) ont été publiés au Moniteur Belge ce 4 mai 2020. Le premier concerne la réquisition des professionnels des soins de santé et le second l'exercice de l'art infirmier par des professionnels de soins de santé non qualifiés.**

Le bureau des directions de département infirmier des associations professionnelles francophones ACN & FNIB réunit les directions de quatorze hôpitaux francophones, soit environ 7600 lits agréés et un volume d'emploi de plus de 14000 collaborateurs soignants et paramédicaux.

Les membres de ce bureau se sont réunis ce 12 mai afin de réagir publiquement vis-à-vis des deux Arrêtés Royaux relatifs, d'une part à la réquisition des professionnels de soins et d'autre part à l'exercice de l'art infirmier par des professionnels de soins non qualifiés.

Les directions de département infirmier déplorent, une fois encore, le manque de concertation avec les acteurs du secteur alors qu'ils répondent présent à toutes sollicitations.

Celles-ci rappellent leur responsabilité dans la mise à disposition du personnel de soins en nombre et qualité tel que le prévoit l'AR du 14 décembre 2006<sup>1</sup> et les conséquences négatives de ces deux nouveaux AR sur leurs missions et responsabilités.

Concernant le pouvoir de réquisition, certains éléments de cet AR trouvent leur justification au regard de la crise, mais nécessitent d'être expliqués, précisés, amendés et les responsabilités clarifiées. Le flou autour des modalités d'application fait craindre le pire.

Les directions de département infirmier affirment que même si les situations sont différentes en fonction des régions et des secteurs d'activité, durant la première vague de cette pandémie, le personnel de soins s'est mobilisé afin de maintenir, dans nos hôpitaux, une offre de soins suffisante et qualifiée au regard des besoins de la pandémie.

Un nombre considérable d'infirmiers n'ont pas hésité à (ré)apprendre, abandonner certaines fonctions, sacrifier leur vie de famille, prendre des risques pour eux et leurs proches afin de garantir les meilleurs soins à notre population.

Cet AR aurait dû être préparé avec les parties prenantes des professions de santé afin qu'il puisse être mieux compris par le terrain. Nous espérons que le gouvernement en tiendra compte lors de la construction des arrêtés d'application.

Concernant l'AR relatif à l'exercice de l'art infirmier par un professionnel de santé non qualifié, c'est l'indignation la plus complète.

---

<sup>1</sup> AR 14/12/2006 – MB 24/01/2007 portant exécution de l'article 17bis de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, en ce qui concerne la fonction de chef du département infirmier.

Ces dernières années, la profession infirmière, à travers le monde, n'a eu de cesse que de démontrer scientifiquement combien le nombre d'infirmiers présents au chevet du patient et leur niveau de qualification influencent directement le taux de mortalité et de morbidité des patients.

En 2019, le centre d'expertise en santé (KCE) a publié son rapport<sup>2</sup> sur la dotation infirmière pour des soins plus sûrs dans les hôpitaux aigus et fait le constat que les normes d'encadrement en personnel infirmier sont insuffisantes dans nos hôpitaux. Les infirmiers qui travaillent dans les hôpitaux belges s'occupent en moyenne de 9,4 patients, alors que la norme de sécurité internationalement acceptée est de 8 patients par infirmier maximum.

Le bureau des directions de département infirmier veut dénoncer, auprès de nos citoyens, l'attitude irresponsable de la Ministre de la Santé qui, sous prétexte d'une crise sanitaire mal anticipée et des dotations infirmières depuis trop longtemps insuffisantes, balaie du revers d'une main les multiples compétences complexes mais nécessaires pour exercer la profession d'infirmier dans toutes ses dimensions bio-psycho-sociale en la réduisant à un simple exécutant d'actes.

Pire, elle fait porter la responsabilité des actes de soins confiés à des soignants non qualifiés, aux infirmières elles-mêmes et à leur hiérarchie.

Comme l'a souligné l'Union Générale des Infirmiers de Belgique (UGIB) dans son communiqué de presse du 07 mai dernier, nous souhaitons attirer l'attention de tous, à l'heure où nous parlons du déconfinement et de la préparation à une deuxième vague, que les premiers résultats d'études récentes<sup>3</sup> montrent que les professionnels infirmiers ont un risque de burn-out élevé avec un épuisement émotionnel bien marqué.

Ils ont besoin du soutien du monde politique et non d'un manque flagrant de reconnaissance, au mépris de ce qu'ils accomplissent de plus noble au quotidien, prendre soin et sauver des vies.

Les directions de département infirmier affirment qu'ils ne seront pas complices de ce camouflet et attirent l'attention des politiques sur le fait que ce manque de reconnaissance n'entraîne des mouvements de protestations particulièrement délétères en cette période de crise sanitaire.

Nous attendons du monde politique qu'il retire cet Arrêté Royal et qu'une réelle concertation avec le secteur soit mise en œuvre afin de relever les défis à venir. Il est indispensable qu'une politique de planification concertée des besoins et des moyens, en termes de santé, soit entamée afin de fournir des soins de qualité à nos patients tout en garantissant la sécurité et le bien-être de nos équipes, et ce en se basant sur le mémorandum de l'UGIB. Nous voulons de réelles mesures structurelles et non un pis-aller de mesures qui leurrent la population.

- Dominique PUTZEYS – Président du bureau des Directions de département infirmier ACN/FNIB – CHR de la Citadelle - Liège
- Adrien DUFOUR – Vice-Président du bureau des Directions de département infirmier ACN/FNIB – Clinique Saint Luc – Bouge
- Dimitri BASECQ – Clinique Notre Dame de Grâce – Gosselies
- Joëlle DURBECQ – Cliniques Universitaires Saint-Luc UCL – Bruxelles
- Dominique GAINVORSTE – Epicura
- Françoise HAPPART – CHU Tivoli – La Louvière
- Jacques HERAUT – CHU Ambroise Paré – Mons
- Jean-Pierre HOSTE – CHC – Liège

---

<sup>2</sup> KCE - Health Services Research (HSR)– Reports 325B - Dotation infirmière pour des soins (plus) sûrs dans les hôpitaux aigus

<sup>3</sup> <http://www.siznursing.be/questionnaire-sur-le-covid-19-et-les-infirmiers/>

- Valérie JADOT – CHR – Huy
- Chantal MOISET – Epsilon asbl – Bruxelles
- Sébastien NINITE – CHU – Charleroi
- Paul SONKES – VALISANA – Bruxelles
- Chantal VAN CUTSEM – ERASME - Bruxelles
- Evelyne WEY – Clinique CHC – Hermalle